

Judo et COVID-19

Chers responsables de clubs,

Des fiches techniques traduisant les protocoles de la phase 4 reçus des autorités sont disponibles sur la plateforme [FFBJUDO4YOU](https://www.ffbj.be/FFBJUDO4YOU).

Au-delà de ces protocoles, voici des directives pour un retour progressif de l'activité dans nos clubs. Nous restons bien sûr attentifs à l'évolution du COVID.

Nous devons protéger notre sport et inspirer la confiance.

Soyons positifs sur les réseaux sociaux, même si nous devons rester réalistes face à la maladie.

Le judo est un art martial.

Il est basé sur un code qui peut être utilisé et mis en avant pour une reprise dans les meilleures conditions possibles.

Nous sommes dans un dojo.

Nous avons la possibilité d'y délimiter une ou plusieurs zones.

La gestion de ces zones est un élément primordial.

Elle permet de maintenir les enfants dans un cadre sécurisé.

Le TRACING des participants est également essentiel.

C'est grâce à lui que l'on peut limiter les effets d'un éventuel cas d'infection.

Il est important également de rappeler les règles sanitaires générales et de faire signer un document d'adhésion à ces règles.

Pour les -12 ans, il est permis d'atteindre le nombre de 50 personnes, mais il est plus prudent de limiter ce nombre au maximum en fonction des plages horaires disponibles, quitte à diviser un cours en deux ou plus.

Nous attirons votre attention sur les nouveaux arrivants, ils doivent former une bulle intermédiaire pour ensuite rejoindre une bulle existante.

Cette période est variable en fonction du mode de fonctionnement mis en place par le club.

Pour les +12ans, il est impératif de former des groupes de 4 à 15 personnes dans une bulle de maximum de 50 personnes en fonction de la surface disponible.

Les normes ADEPS permettent aux sports Indoor, de monter à 50 participants par cours, mais il serait plus prudent d'adapter son nombre de judokas présents à la superficie du tatami.

Il est important de bien différencier une bulle par rapport à une autre.

Il faut garder les mêmes bulles pendant la semaine et éviter le travail au sol.

Les non-membres peuvent participer à l'entraînement à condition qu'il fasse partie d'une seule et même bulle pendant la même semaine.

Pour ces mêmes raisons, la visite d'autres clubs est malheureusement à éviter.

Il est important en effet de consolider vos bulles pour qu'un climat de confiance s'installe à l'intérieur de celles-ci.

Les points positifs du travail par bulle :

- Meilleur rendement donc adaptation du plan de la séance (timing)
- Progression plus importante
- Correction plus facile (travail par atelier ou bloc évolutif)

Quant au port du masque, celui-ci est rendu obligatoire pour les enseignants, sauf si la configuration de salle vous permet d'assurer **en permanence** une distance de plus de 5m entre les participants et l'enseignant.

Toutes les règles sanitaires présentées dans les fiches techniques sont d'application, en particulier au niveau désinfection avant-après la séance.

La situation de chaque club est régie par un ensemble de règles et de protocoles établis, du plus général au plus spécifique, par :

- L'ADEPS (et le ministère des Sports)
- La Fédération
- Les instances communales
- Votre gestionnaire de hall sportif (si applicable)
- Etc.

Toute règle plus restrictive doit primer sur une règle plus générale.

A l'heure actuelle, la Fédération peut vous proposer le calendrier suivant :

- 13 septembre : Formation arbitrage
- 20 septembre : Examens grades (selon un protocole strict à respecter)
- 18 octobre : Examens grades (selon un protocole strict à respecter)
- 13 décembre : Examens grades (selon un protocole strict à respecter)

Nous réfléchissons également à l'organisation de formations continues et à la possibilité d'organisation des championnats individuels. Nous pouvons malheureusement vous annoncer que le championnat interclubs n'aura pas lieu, du moins sous sa forme habituelle.